**Tribune Laïque. Pourquoi je démissionne.**

(*Le Citoyen du 25 juillet 1929)*

**A Monsieur X...**

Au nom du Comité de Défense laïque du Finistère et sous ce titre : «  Pas de citoyens diminués ou gardez les muselières pour les chiens » vous adressez au journal *le Citoyen* un communiqué où vous invoquez les droits de l'instituteur, et vous vous livrez à des attaques contre M. Bénac.

Cet article ne sera pas inséré : 1° parce que le Comité n'a pas été consulté ; 2° parce qu'il y a désaccord entra nous au sujet des droits que vous reconnaissez à l'instituteur ; 3° parce qu'il est injuste à l'égard de M. Bénac. Et, par surcroit, je me vois contraint de résigner mes fonctions de vice-président du comité de défense laïque. • • • Eh bien ! oui, je démissionne. Mais à qui remettre ma démission ? Ce n'est pas au président Nardon, démissionnaire lui aussi, mais pour des motifs différents des miens. J'ai le vif regret de quitter le comité de défense laïque. Tout en faisant des réserves sur l'exclusion déjà ancienne de certains modérés que nous avions tout intérêt à garder avec nous, je reconnais volontiers que vous avez tout fait pour écarter la politique de notre comité. Vous avez montré à la cause laïque un dévouement admirable et sans bornes et réalisé un effort de propagande auquel tous les vrais laïques se plaisent à rendre un hommage mérité. Vous êtes un homme excellent, mais nos idées se heurtent notamment sur un point qui, du fait des derniers évènements, acquiert à mes yeux une importance capitale. A quoi bon intensifier l'effort de notre propagande laïque dans le but de conquérir les masses à nos idées, si les excès de quelques uns des maîtres viennent compromettre le succès de notre œuvre et la faire reculer à tout moment ? Vous connaissez le mythe du tonneau des Danaïdes qui symbolise la vanité décevante du travail inutile. Croyez-moi, commencez par envoyer les communistes à tous les diables et n'hésitez pas à couper cette queue. M. Bénac aurait eu le tort, dites-vous, de vouloir empêcher l'instituteur de faire de la politique... hors de sa classe. Après avoir reconnu que dans les paroles de M. Bénac il y avait matière à interprétation, vous leur attribuez immédiatement le sens péjoratif. Je n'ai pas qualité pour demander à M. Bénac le sens de sa pensée, mais je puis vous dire ce que je pense à ce sujet. Le moment est venu de s'expliquor et d'avoir du courage. J'en ai même pour ceux qui n'en ont pas. La Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen porte que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de ce droit dans las cas déterminés par la loi,.A côté de la loi, il y a les obligations morales qui s'imposent à la conscience humaine. L'instituteur, comme tout autre citoyen, n'est pas responsable que devant la loi, il l'est aussi devant lui-même et il doit s'interdire tout acte, licite en soi, qui est préjudiciable à l'école. C'est porter dommage à l'école que de prononcer, par exemple, en réunion publique, où se sont faufilés les enfants de l'école, des propos qui heurtent violemment les idées inculquées aux enfants par le même maître dans sa classe, ou encore, de prendre la tête d'un mouvement gréviste dans la ville où l'on enseigne, ou encore, de faire placarder d'abominables affiches électorales où le candidat laïque est bafoué et traîné sur la claie. Quel exemple pour les enfants ! Quel soufflet infligé aux parents demeurés fidèles à la laïcité ! Quel spectacle encore que celui de certains maîtres communistes acharnés à combattre dans leur commune les œuvres laïques dont ils se moquent au surplus comme de leur première culotte. En roulant dans le wagon, j'ai souvent admiré la vertu du bon aiguilleur qui, muet à son poste, rien qu'en soulevant une aiguille, fait passer le train d'une voie dans une autre. Que de vies humaines sacrifiées, s'il a une défaillance d'un moment ! Le public, qui ne distingue pas toujours entre ce qui se passe dans l'école et hors de l'école, demande à ce maître d'être le bon aiguilleur qui fait passer son enfant de la voie de l'ignorance à celle de la connaissance. Ce public est ennemi du bruit et du tapage et il accorde le maximum de confiance au maître réservé qui se consacre tout entier à sa tâche. Et maintenant vous avez, en des termes inacceptables parce qu'immérités, fait à M. Bénac un procès injuste. M. Bénac est un modéré qui a le grand mérite d'être un laïque sans peur et sans reproche. Il a prodigué son dévouement à la cause laïque qui nous est chère autrement que par des mots. Pour soutenir nos idées communes il a largement ouvert sa bourse et montré un dévouement de tous les moments. M.Bénac est un homme de bien, fraternel et bon, qui possède la rare vertu de rendre service à autrui. Il est, de plus, un républicain désintéressé d'un absolu dévouement à nos idées. Quand le drapeau est engagé, il rallie le gros de l'armée et, avec une rare discipline, il fait son devoir, tout son devoir, au poste qu'il s'est assigné. Oui, mon cher X..., croyez moi, il serait d'une âme étroite et d'un petit esprit de ne pas comprendre tout cela. Vous avez eu une minute de défaillance. J'aurais en horreur une humanité qui en serait réduite, après la Révolution française, à ne connaître qu'une demi-liberté et une demi-lumière. Mais si j'ai horreur des esprits en uniforme qui obéissent à la voix de la cloche ou du tambour, je n'ai aucun goût pour le débraillé des gens qui parlent au peuple en bras de chemise, ou qui n'invoquent que leurs droits, bien résolus à ne jamais connaître la muselière du devoir. Croyez-moi la liberté est un poids lourd à porter, parce qu'elle implique la conscience du devoir et le respect du droit d'autrui. Salut et fraternité **! *Georges Le Bail***